

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 53

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« contrat »

insérer les mots :

« de performance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

L'exposé des motifs parle clairement de « contrat de performance » entre l'État et SNCF Réseau, il n'y a aucune raison de ne pas le préciser dans le texte même de la loi.